

REPUBLIQUE DU NIGER

-----  
MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

-----  
SECRETARIAT GENERAL



UNITE DE COORDINATION DU PROJET

Téléphone : +227 20 37 11 09

Email : [ucpnigerlire@gmail.com](mailto:ucpnigerlire@gmail.com)

---

PROJET LEARNING IMPROVEMENT FOR RESULTS IN EDUCATION (LIRE)

**EVALUATION DES RISQUES DE SECURITE  
(ERS) ET PLAN DE GESTION DE LA SECURITE**

Version résumée

Mai 2023

## 1. INTRODUCTION

L'analyse de l'état de lieu du secteur éducatif a mis en exergue un certain nombre de défis qui pourraient compromettre le développement dudit secteur dans le futur. Afin de lever les contraintes liées au développement du secteur éducatif, le Gouvernement du Niger avec le soutien financier de la Banque mondiale a décidé de mettre en œuvre le projet LIRE (*Learning Improvement for Results in Education*) sur l'ensemble des régions du Niger (PAD, LIRE, 2020). Le financement de ce projet vient en appui aux sous-secteurs du cycle de base 1 et 2 qui sont sous la responsabilité du Ministère de l'Éducation Nationale. Après deux années de mise en œuvre, le projet LIRE vient de bénéficier d'un financement additionnel (FA) pour non seulement faire une extension de sa zone d'intervention (extension pour couvrir la région d'Agadez) mais également contribuer de façon significative dans la construction des salles de classes et une prolongation de la date de clôture du projet parent en avril 2026 jusqu'en 2029 pour le financement additionnel. La mise en œuvre de ce Projet LIRE et le FA permettra d'améliorer considérablement la qualité des enseignements/apprentissages et la gestion du système éducatif au niveau national.

Dans le cadre de la préparation du FA, des instruments de sauvegarde environnementale et sociale ont été élaborés. Ainsi, afin de se conformer au Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale notamment les Normes Environnementales et Sociales 1 et 4 (NES1 et NES4) qui exigent que les emprunteurs évaluent et gèrent les risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels découlant des opérations financées par celle-ci, *y compris les menaces contre la sécurité humaine, les conflits intercommunautaires ou interétatiques, ainsi que la criminalité ou la violence générale*, le Projet LIRE est tenu de préparer une Évaluation des Risques de Sécurité (ERS) et si nécessaire un Plan de Gestion de Sécurité (PGS) qui identifient et atténuent les risques posés par des niveaux élevés de conflit et de violence. Ces menaces contre la sécurité humaine dans les zones d'opération des projets doivent être suivies, atténuées ou gérées pendant la mise en œuvre du projet dans la mesure où elles affectent les bénéficiaires, les actifs du projet et la réussite des objectifs de développement des projets.

Il s'agira de façon spécifique, d'identifier les risques de sécurité potentiels pour le personnel du projet, les travailleurs, les prestataires, les sites, les actifs et les activités ainsi que pour les communautés affectées par le projet qui aboutiraient ainsi à la création d'un registre des risques de sécurité, détaillant clairement la nature des risques, les conséquences ou effets probables, la gravité ou le poids du risque, la probabilité d'apparition du risque, les mesures potentielles d'atténuation des risques, les parties responsables et les calendriers.

## 2. OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT ET COMPOSANTES DU PROJET

L'Objectif de Développement du Projet (ODP) est « d'Améliorer la qualité des conditions d'enseignement et d'apprentissage dans des régions déterminées et renforcer la planification et la gestion du système éducatif ». Cet objectif est en cohérence avec la stratégie et la vision nationale du Niger en matière d'éducation. De façon spécifique, les objectifs du projet sont :

- augmenter le pourcentage des enseignants du primaire ayant adopté de nouvelles pratiques pédagogiques en classe ;
- améliorer les pratiques d'enseignement et de la pédagogie en classe ;
- faciliter les interventions directes visant à améliorer l'apprentissage chez tous les enfants et à remédier aux déficits d'apprentissage les plus critiques ;
- renforcer la gestion globale du système éducatif, notamment en intensifiant les efforts de suivi et d'évaluation des processus et des résultats éducatifs ;
- augmenter le nombre d'enfants bénéficiant d'interventions directes visant à améliorer l'apprentissage.

## 1.1. Résultats attendus

Les principaux résultats attendus du projet sont :

- le pourcentage des enseignants du primaire ayant adopté de nouvelles pratiques pédagogiques en classe est augmenté ;
- les pratiques d'enseignement et de la pédagogie en classe sont améliorées ;
- les interventions directes visant à améliorer l'apprentissage chez tous les enfants et à remédier aux déficits d'apprentissage les plus critiques sont facilitées ;
- la gestion globale du système éducatif est renforcée, notamment en intensifiant les efforts de suivi et d'évaluation des processus et des résultats éducatifs;
- le nombre d'enfants bénéficiant d'interventions directes visant à améliorer l'apprentissage est augmenté.

## 1.2. Composantes du projet

Le projet mettra en œuvre un ensemble d'interventions liées entre elles et axées sur les principaux déterminants de l'apprentissage. Une nouvelle composante est créée avec le financement additionnel qui est consacrée au renforcement de l'équité dans l'accès à l'éducation notamment la construction et l'équipement des établissements scolaires. Afin de favoriser la réussite de cette nouvelle composante sur les constructions scolaires et d'améliorer la gouvernance, certaines activités à forts impacts du projet initial seront mises à l'échelle. Il s'agit de :

- au titre de la composante 1 : « Améliorer les pratiques enseignantes », le mécanisme de suivi-évaluation de la formation initiale des enseignants dans les écoles normales sera standardisé puis digitalisé. L'école normale supérieure (ENS) a proposé une extension des travaux de réhabilitation de l'ENS afin d'améliorer l'environnement d'apprentissage des inspecteurs et conseillers pédagogiques ;
- au titre de la composante 2 : « Promouvoir l'apprentissage pour les filles et les garçons », l'Initiative qualité des apprentissages fondée sur des séances de remédiation intégrées dans le temps scolaire et venant en complément de l'initiative PMAQ sera expérimentée. Il est aussi prévu une nouvelle sous-composante : 2.4 « Amélioration de l'environnement d'apprentissage des filles » qui, en plus de la promotion des espaces sûrs pour les filles va assurer le renforcement des capacités de la communauté sur la scolarisation de la jeune fille ainsi que la mise en place d'un package pour les internats comprenant : mentorat, compétences digitales, bourses, nutrition, maintenance, mise en place d'activités extra scolaires etc... L'initiative Lecture au Sahel prenant en compte l'élaboration de leçons structurées et la reproduction de livres de lecture pour les élèves des trois premières classes en langues (Hausa et Zarma), sera mis à l'échelle afin de permettre aux enseignants et élèves un meilleur accès à un matériel pédagogique de qualité ;
- au titre de la composante 3 : « Renforcer les systèmes et les capacités pour la prestation de services éducatifs », les subventions basées sur la performance (CBP) seront renforcées et étendues à l'ensemble des huit régions pour les Directions Régionales de l'Education Nationale (DREN). L'ensemble de la chaîne de Programmation, Planification, Budgétisation et Suivi (PPBS) du MEN sera renforcée en plus de l'acquisition de 203 kits de la numérisation du processus d'organisation des examens.

Pour atteindre ces objectifs, le projet LIRE & FA est structuré autour de six (6) composantes :

### 1.2.1. COMPOSANTE 1 : AMELIORER LES PRATIQUES ENSEIGNANTES

L'objectif de cette composante est d'améliorer la qualité des enseignements primaire et secondaire en soutenant une série d'interventions novatrices permettant aux enseignants d'adopter des approches pédagogiques interactives et centrées sur l'apprenant. Elle comprend les sous composantes ci-après :

- a) *Sous-composante 1.1 : Renforcement de capacités des établissements de formation des enseignants qui vise à établir un programme durable et de qualité, dédié à la formation initiale et à la préparation des enseignants afin d'assurer un enseignement de qualité aux niveaux maternel, primaire et secondaire.*
- b) *Sous-composante 1.2 : Conception d'un système d'encadrement et de supervision des enseignants dont l'objet est d'améliorer la qualité de l'enseignement en classe, et ce, grâce à l'élaboration d'un programme de développement professionnel du personnel enseignant, et à l'organisation d'activités locales et individualisées d'encadrement permettant d'améliorer les connaissances et les pratiques pédagogiques du personnel enseignant tout en mettant un accent particulier sur la lecture au niveau primaire.*
- c) *Sous-composante 1.3 : Matériels d'enseignement et d'apprentissage qui a pour objectif d'assurer la disponibilité du matériel pédagogique adéquat dans les salles de classe.*

### 1.2.2. COMPOSANTE 2 : PROMOTION DE L'APPRENTISSAGE POUR TOUS LES ENFANTS

Cette composante vise à améliorer l'apprentissage chez les populations vulnérables du Niger en leur proposant des voies alternatives et essentielles d'accès à l'éducation dans le but de répondre à leurs besoins éducatifs. Elle est subdivisée en trois sous composantes :

- a) *Sous-composante 2.1 : Programmes préventifs de rattrapage dont les activités seront axées spécifiquement sur la promotion de l'acquisition de la compétence en lecture et en calcul. Le soutien aux élèves en difficulté comprendra la réintroduction de l'initiative qualité, le rattrapage communautaire préventif par le biais du Paquet Minimum Axé sur la Qualité des apprentissages (PMAQ) et la création des espaces sûrs pour les filles.*
- b) *Sous-composante 2.2 : Programmes de deuxième chance pour les enfants non scolarisés qui soutiendra le développement d'un programme accéléré de « rattrapage » avec un accent particulier sur les filles, pour intégrer les enfants dans le système scolaire formel.*
- c) *Sous-composante 2.3 : Subventions basées sur les résultats en lecture et en calcul dans certaines écoles de Makaranta qui introduira l'enseignement des compétences de base dans les écoles de Makaranta, qui n'offrent pas actuellement aux enfants inscrits la possibilité d'apprendre à lire, écrire et compter.*
- d) *Sous-composante 2.4 : Amélioration de l'environnement d'apprentissage des filles appuiera la création d'espaces sûrs pour les filles et couvrira une gamme d'activités, comprenant le mentorat, des programmes sur les compétences de vie, le renforcement des compétences numériques, des bourses d'études, des activités parascolaires, des activités artistiques, culturelles et sportives, des cours sur la reproduction et à la santé, des sensibilisations et des renforcements des capacités des communautés sur les questions relatives à l'éducation des filles. Le FA proposé appuiera également la prestation du même ensemble d'activités dans les trois internats à établir et à piloter dans le cadre de la Composante 6.*

### 1.2.3. COMPOSANTE 3 : RENFORCEMENT DES CAPACITES ET DES SYSTEMES POUR LA PRESTATION DE SERVICES EDUCATIFS

Cette composante renforcera la gouvernance du secteur de l'éducation en appuyant une série d'interventions aux niveaux central, régional et local, conformément au processus de décentralisation en cours. Elle est structurée en trois sous composantes :

- a) *Sous composante 3.1 : Gestion des résultats au niveau qui sera centrée sur l'amélioration de la gouvernance et la décentralisation du système par l'introduction de subventions basée sur les résultats*

assorties d'indicateurs d'équité et de qualité claires pour chaque niveau de gestion dans le secteur de l'éducation, sur la base des pratiques de la région fondées sur des données probantes ;

- b) *Sous composante 3.2. : Renforcement de la gestion des ressources humaines dans le domaine de l'éducation qui soutiendra la mise en œuvre de la nouvelle stratégie en matière de ressources humaines (RH) élaborée par le Ministère de l'enseignement primaire (MEP) et le Ministère de l'enseignement secondaire (MES), qui vise à mieux déployer les enseignants dans tout le pays et à améliorer les performances des autorités éducatives locales.*
- c) *Sous composante 3.3. : Suivi, évaluation et responsabilisation qui vise à renforcer les processus et les outils qui sous-tendent l'importance renouvelée accordée à la responsabilisation dans l'ensemble du système.*

#### 1.2.4. COMPOSANTE 4 : ADMINISTRATION ET COORDINATION DU PROJET

Cette composante financera la logistique et les ressources humaines nécessaires à la gestion globale du projet pour en faciliter la mise en œuvre. Elle aura pour but d'assurer la mise en œuvre efficace du projet proposé grâce à des mécanismes de coordination efficaces, des pratiques de gestion et de passation des marchés et un suivi et une évaluation efficaces des résultats du projet aux niveaux national et régional. Cela comprendra, entre autres, l'assistance technique, les campagnes de communication, les audits, la formation, la préparation des rapports de suivi, la supervision de la mise en œuvre des instruments de sauvegarde, des biens, les dépenses de fonctionnement et le salaire du personnel de l'Unité de coordination du projet (UCP). Pour soutenir la mise en œuvre de la technologie numérique qui recoupe les différentes composantes du projet, du personnel spécifique chargé de l'informatique sera embauché.

#### 1.2.5. COMPOSANTE 5 : REPONSES EN CAS D'URGENCES ET D'IMPREVUS

#### 1.2.6. COMPOSANTE 6 : CONSTRUIRE ET EQUIPER DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES

Cette composante a pour objectif de renforcer l'équité dans l'accès à l'éducation à travers la construction et la mise en services (équipements et fonctionnement) d'infrastructures scolaires (établissement scolaires et internats des jeunes filles). Elle est structurée en trois sous composantes :

- a) *Sous composante 6.1 : Construction et équipement des établissements scolaires*
- b) *Sous composante 6.2 : Construction et équipement des internats des filles*
- c) *Sous composante 6.3 : Gestion et fonctionnement des internats*

Le Financement additionnel pourra construire 5,430 Salles de Classes (SDC) sur la durée du projet 2023-2029. Le tableau ci - après donne une synthèse du Projet à travers les composantes et activités.

Trois thèmes transversaux seront traités à travers les cinq composantes du projet et ont été dessinés ici pour en faciliter la consultation. Il s'agit notamment (i) de l'éducation des filles et des questions d'inégalité entre les sexes, (ii) de l'utilisation des technologies numériques et (iii) de l'accès à l'apprentissage pour les personnes touchées par les conflits, notamment les personnes déplacées de force et les communautés d'accueil.

### 3. DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE

Le dispositif intentionnel de mise en œuvre du projet est conçu comme suit :

- **Organisme de tutelle** : Ministère de l'Education Nationale (MEN).
- **Comité de pilotage du Projet (CP)** : chargé de la supervision, orientation stratégique, approbation des PAA budgétisés et des rapports d'avancement – Présidé par le Ministère du Plan, Représentants du MEN, UCP, Directions Techniques des Ministères de l'éducation et autres partenaires en qu'observateurs. Le comité de pilotage du projet (CPP) assurera la supervision du projet, les orientations stratégiques pour la mise en œuvre du projet et assurera la coordination avec les autres activités et programmes existants ou

proposés présentant de nombreuses similitudes ; (ii) supervisera la mise en œuvre du projet et approuvera les plans d'action annuels et les budgets ; (iii) examinera et approuvera les rapports d'activité du projet ; et (iv) évaluera les réalisations du projet. Le comité de pilotage (CP) doit être en place avant l'entrée en vigueur du projet.

- **Comité de suivi technique du Projet (CTS)** : un comité technique de suivi (CTS) sera créé afin de coordonner et de superviser de manière technique la mise en œuvre du plan d'action annuel et de fournir des conseils et des recommandations au comité de pilotage. Il sera chargé, entre autres : (i) d'assurer la consolidation des différents plans de travail en un plan d'action annuel budgétisé à soumettre à l'approbation du comité de pilotage (CP), (ii) de veiller à la cohérence du Plan de Travail et Budget Annuel (PTBA) avec l'objectif de développement du projet (ODP), (iii) de valider les termes de référence des études, consultations, etc., en veillant à leur conformité avec les objectifs du projet; et (iv) de superviser la mise en œuvre du Plan de Travail et Budget Annuel (PTBA, en surveillant la conformité aux activités planifiées, programmées et mises en œuvre. Le comité technique de suivi (CTS) est présidé par le Ministre de l'Education Nationale (MEN) et comprendra les représentants du MEN, de l'unité de coordination du projet (UCP), les Directions Techniques des Ministères de l'éducation et autres acteurs.
- **Unité de Coordination du Projet (UCP)** : sous la tutelle du MEN (Secrétariat Général) est chargée de la mise en œuvre des activités concernant du projet– Coordonnateur, RAF, Comptable, auditeur interne, SPM, SS&E, Spécialiste en Sauvegarde Environnementale (SSE), Spécialiste en Sauvegarde Sociale et Genre (SSSG), Spécialiste en Transformation Digitale (STD) et d'une Task Force composée d'Experts internationaux (Expert international en passation des marchés -EIPM, Expert international en gestion financière -EIGF, Experte internationale en ressources humaines - EIRH).
- **Directions centrales MEN** : Mise en œuvre des activités et endossement de la responsabilité des résultats pour les domaines les concernant
- **Unité Régionale d'Appui Technique (URAT)** : au niveau décentralisé, dans chaque région une unité d'appui technique sera créée pour coordonner et suivre les activités sur le terrain. Elle dépend de l'Unité de Coordination du Projet (UCP), et travaille en étroite collaboration avec la Direction régionale de l'éducation (DREN). Le mandat de l'URAT est de: (i) soutenir la mise en œuvre des activités du projet dans sa zone de couverture spécifique; (ii) fournir un appui technique et de gestion aux bénéficiaires du projet; (iii) établir des rapports d'activité périodiques; (iv) mettre en œuvre les activités de suivi-évaluation; (v) assurer le suivi des activités sur le terrain et la transmission des données à l'UCP; (vii) assurer la conformité des différents sous-projets aux règles et procédures opérationnelles; et (viii) fournir un appui technique aux bénéficiaires et aux prestataires de services ;
- **Task Force** : Appui technique par des experts dans la mise en œuvre du Projet et renforcement de capacités des homologues désignés

#### 4. SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION DES RISQUES SÉCURITAIRES

La situation sécuritaire du Niger est tributaire de celle qui prévaut dans la bande Sahélo-saharienne. Depuis le début de cette décennie, les pays sahélo-sahariens, dont le Niger, sont en proie à une crise sécuritaire aigue qui s'accompagne de la montée en puissance des organisations terroristes et des groupes criminels en tout genre. Cette situation a eu des impacts négatifs sur la sécurité du Niger qui se trouvent à cheval entre la Libye, le bassin du lac Tchad et le Liptako Gourma. En effet, la zone de crise était circonscrite initialement dans la région du lac Tchad (région de Diffa) à la suite de l'activisme des éléments de Boko Haram. Mais depuis 2017, l'instabilité a pris une nouvelle dimension avec l'implication des crises transfrontalières qui ont affecté les régions de Tillabéri et Tahoua frontalières du Mali, puis le sud de la région de Tillabéri avec la détérioration de la situation que connaît le Burkina Faso depuis 2018. Les attaques touchent toutes les couches sociales (femmes, hommes, enfants, jeunes, personnes âgées, civils, forces de défense et de sécurité) et affectent surtout les populations civiles et plus particulièrement les femmes et les jeunes qui constituent les victimes les plus nombreuses.

Au début de l'année 2019, la situation s'est dégradée également dans la région de Maradi à la frontière avec le Nigéria. Cette situation de crise sécuritaire qui a perduré en 2020 continue de fragiliser le mécanisme de protection de la population en entraînant d'importants déplacements forcés de civils. Elle détériore de plus en plus les tissus socio-économiques et accroît le nombre d'incidents de protection dans presque toutes les régions frontalières du Niger avec 729 incidents de protection pour la région de Tahoua, 724 incidents pour celle de Diffa, 627 pour Maradi et 587 pour Tillabéri rapporté par le monitoring de protection au 31 décembre 2020. La situation reste également marquée par des enlèvements à l'Est et des attaques sporadiques et meurtrières, souvent ciblées, contre des populations civiles dans la zone des trois frontières (Tillabéri et Tahoua) ainsi que la région de Diffa et Maradi. Cette situation de crise sécuritaire et humanitaire qui a perduré en 2021 continue de fragiliser les mécanismes de protection de la population. Même si au cours de l'année 2021 les autorités administratives ont entamé une campagne pour le retour volontaire des populations déplacées dans leurs localités d'origine, le tissu socioéconomique continue à se détériorer et le nombre d'incidents de protection ne cesse d'augmenter dans presque toutes les régions affectées du Niger. Au cours de l'année 2022, la situation sécuritaire au Niger a été marquée par les incursions des GANEs dans les quatre régions précitées (Tillabéri, Tahoua, Diffa et Maradi).

Les groupes armés ne s'en prennent pas seulement aux institutions et symboles de l'Etat mais certains d'entre eux cherchent à contraindre les communautés sous leur influence à adhérer à leur cause en neutralisant ainsi toute dissidence à travers la terreur, tandis que d'autres s'approvisionnent sur le dos de la population civile. Outre l'activisme des GANEs dans la zone, la situation sécuritaire est également affectée par la criminalité ou banditisme. Des groupes criminels ou des personnes profitent de la faible présence de forces de défense et sécurité dans certaines zones pour commettre des crimes et délits à l'encontre des populations comme des vols, extorsions ou agressions physiques par exemple.

Les principaux risques de sécurité identifiés sont :

- Situation de psychose, de peur permanente pour le personnel du projet et leurs familles
- Enlèvement, kidnapping, viol pour le personnel du projet
- Menaces ou intimidations contre le personnel travaillant
- Inaccessibilité des sites/villages
- Difficultés de déploiement de l'équipe du projet et des prestataires
- Exposition des missions du projet dans la zone d'intervention au phénomène des « coupeurs de route »
- Personnel du projet et leurs partenaires/prestataires peuvent être attaqués par des bandits / Braquage contre un véhicule de l'UCP en mission
- Les activités du projet ne peuvent être effectuées ou même servir lorsque les bénéficiaires se déplacent de jour en jour/ Retard dans la mise en œuvre du projet/ Difficultés de ciblage des bénéficiaires et du choix des communes d'intervention
- Cambriolages et vols dans les véhicules du projet
- Agressions sur le personnel du projet y compris les Harcèlement Sexuels
- Sabotages et suspicions sur le projet vont s'aggraver
- Retard dans la mise en œuvre (Blocage des activités du projet)
- Non-participation des bénéficiaires à la mise en œuvre du projet
- Enregistrement de plaintes
- Lorsque l'insécurité alimentaire devient chronique l'objectif du projet serait changé car le besoin change en termes d'activités.

- Besoins de plus en plus croissants (difficiles à satisfaire par le projet)

Sur la base des critères établis, l'évaluation du niveau de risque au niveau des différentes communes d'intervention du projet LIRE a identifié trois classes de zones à risque :

- La classe de zone Rouge où le risque de recrudescence des attaques et les déplacements des populations est très élevé : on y retrouve des communes suivantes :
  - Région de Maradi (Guidan Roumdji ; Guidan Sori; Gabi ; Madarounfa ; Safo)
  - Région de Zinder (Tarka ; Tanout ; Ollelewa ; Tesker)
  - Région de Tahoua (Tillia, Tassara)
  - Région de Diffa (Gueskerou, Chetimari)
  - Toumour, Bosso, N'Guigmi, Kabelewa)
  - Région d'Agadez (Bilma, Dirkou, Fachi, Djado ; Tamazlak – Tidene – Egandawel)
  - Région de Dosso (oucoucutane, Dogonkiria, Bagagi et Dankassari)
  - Région de Tillabéri (Téra ; Goroual, Anzourou, Dessa, Bibiyergou, Tondikiwindi, Sanam, Banibongou, Nord koufeye Centre, Daragol; Gothèye, Tamou; Ouro ; Gulédjo)
- La classe de zone Orange où les risques d'attaques existent mais faible, avec un nombre limité d'attaques enregistrées. On y retrouve des communes suivantes :
  - Région de Maradi (Chadakori; Sae Saboua ;Tibiri –Maradi ; Bermo ; Gadabedji ; Dan-Issa; Sarkin Yamma; Kanan-Bakache; Mayahi)
  - Région de Zinder (Albarkaram; Bouné, Damagaram Takaya; Moa; Wame; Kellé; Ichirnawa ; Kantche; Kourni; Matamey; Tsaouni; Yaouri; Magaria ; Sassoumbroum ; Yekoua; Bandé ; Gaffati ; Gouna ; Alakoss ;Falenko; Tanout; Tenhya)
  - Région de Tahoua (Tchinta, Abalak, Tamaya, Aléla, Bagaroua, Takanamat)
  - Région de Diffa (CU Diffa, Maïne soroa, N'guelbeyli, Foulatari)
  - Région d'Agadez (Ingall, Aderbissinat, Iferouane, Timia, Arlit, Dannat, Gougaram, Dabaga, Tabelot, Tchirozérine)
  - Région de Dosso (Falwal- Nord Loga)
  - Falmei-Boumba, Est Tibiri-Frontière Nigéria)
  - Région de Tillabéri (Sakoira; Youri)
- La classe de la zone Verte où les activités sont normales. Il s'agit des communes suivantes :
  - Région de Maradi (Aguié ; Tchadoua ; Adjekoria ; Azagor ; Bader Goula ; Birni Lalle ; Dakoro ; Dan-Goulbi ; Korahane ; Kornaka ; Maiyara ;Roumbou I ; Sabon Machi ; Tagriss ; Gangara ; Gazaoua ; Djiratawa ; Attantane ; Maireyrey ; Guidan Amoumoune; Issawane ; Sarkin Haoussa ; Tchaké ; Baoudetta; Hawandawaki; Koonaa; Korgom; Majirgui; Ourafane; Tessaoua ; Ville de Maradi )
  - Région de Zinder (Guidimouni; Mazamni ; Dogo-Dogo ; Dungass ; Gouchi; Malawa ; Gamou ; Gouré; Guidiguir ; Dan Barto; Daouche; DOUNGOU ; Dantchiao ; Kwaya ; Dogo; Droum; Hamdara; Kolleram; Mirriah; Zermou ; Dakoussa; Garagoumsa; Tirmini ; ville de Zinder)
  - Région de Diffa (N'Gourti, Goudoumaria)
  - Région de Tahoua (Toutes les communes de Keita ; Bouza et malbaza ; commune de Bambèye)
  - Région d'Agadez (Agadez Commune)
  - Région de Tillabéri (de Kourthèye, Sinder, Tillabéri ; Toutes les communes de Kollo)
  - Région Dosso (Sakadamna et Dosso ; Tanda et toutes les communes de Diondiou et Birni N'Gaouré).

## 5. DISPOSITIONS CLES DU PLAN DE GESTION DE LA SECURITE

Les objectifs du Plan de Gestion de la Sécurité (PGS) sont d'établir, d'une manière systématique, un processus de planification et des procédures associées pour faire face aux risques de sécurité potentiels pour les travailleurs et contractuels du projet, les sites, les actifs et les activités ainsi que pour les communautés



affectées par le projet comme identifiées dans l'ERS. Sur la base des conclusions de l'ERS, le PGS a été structuré selon les quatre groupes suivants d'atténuation des risques :

- **Les mesures de prévention** des risques de sécurité dans le cadre de la mise en œuvre du projet LIRE sont orientées vers des actions proactives qui permettront de prendre en charge les préoccupations d'ordre sécuritaire selon les facteurs de risques. Il s'agit entre autres de :
  - **Veille sécuritaire** qui doit être appliquée sans discontinuer dans le temps et adaptée aux activités.
  - **Renforcement des capacités des acteurs** : le personnel du projet doit être sensibilisé et formé aux risques et aux menaces de sécurité que présentent leurs activités. En outre, toutes les personnes doivent être briefées sur leurs responsabilités en matière de sécurité.
  - **Planification, préparation et procédures de déplacement pour le personnel** afin de garantir la sécurité, la sécurité des autres, et la sécurité des missions.
  
- **Les mesures de Protection** : elles consistent à réduire la probabilité d'occurrence d'un risque à travers le déploiement de mesures passives, actives, et organisationnelles dans la périphérie, le périmètre et le cœur des entités dédiées à la mise en œuvre des activités du Projet. Elles portent sur :
  - La mise en place d'un dispositif de protection
  - La mise en place des mesures de protection des locaux (UCP et URAT) et veiller au respect des consignes de sécurité par le personnel
  - La protection lors des déplacements à travers le respect des prescriptions sécuritaires (horaires spécifiques) et des mesures logistiques adéquates
  - La mise en place des mesures de protection des sites d'intervention.
  - L'adoption des mesures de protection « Alliance » avec les Communautés à travers un engagement proactif et des relations positives avec les communautés.

## 6. SUIVI ET EVALUATION

La mise en œuvre et l'efficacité du PGS seront surveillées tout au long de la mise en œuvre du projet. Le PGS sera mis à jour lorsque de nouveaux risques de sécurité ou des menaces potentielles sont identifiés.

## 7. BUDGET DE MISE EN ŒUVRE DU PGS

Le coût total de mise en œuvre du plan de gestion de la sécurité est estimé à 170 000 000 de francs CFA et sera pris en charge dans le budget du projet LIRE&FA sans les coûts liés aux escortes militaires lors des déplacements du personnel du projet dans les zones rouges. Ces coûts, d'un montant de 15 000 000 F CFA seront à la charge du Gouvernement.